

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Digne-les-Bains  
**MALLEMOISSON - COMMUNE**

Séance du mardi 07 avril 2026

Délibération N° DE\_2026\_024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 01/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Henri COUVÉ.

Présents : Henri COUVÉ, Éric MOULET, Stéphanie SAMIN, Jean MORANA, Marion BYCZ, Laurent MAERO, Sylvie BAUDIN, Stéphanie MATHIEU, Lionel SENOUSSE, Cécile FOULQUIER, Pauline VERNET, Jean-Paul COMTE

Représentés : Benoit RICAUVY représenté par Lionel SENOUSSE, Sylan JAYET représenté par Sylvie BAUDIN, Isabelle DELAMARE représentée par Jean-Paul COMTE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Cécile FOULQUIER est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux commissions d'appel d'offres,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Considérant** la nécessité de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la collectivité/établissement,

**Considérant** que cette commission doit être composée conformément aux règles en vigueur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**

**DÉCIDE :**

**Article 1 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

La Commission d'Appel d'Offres est constituée conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Article 2 : Présidence**

La Commission est présidée par : Henri COUVÉ, Maire de la commune de MALLEMOISSON

**Article 3 : Désignation des membres titulaires**

Sont élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Madame FOULQUIER Cécile
- Madame MATHIEU Stéphanie
- Monsieur COMTE Jean-Paul

**Article 4 : Désignation des membres suppléants**

Sont élus membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- Madame BYCZ Marion
- Madame VERNET Pauline
- Madame DELAMARE Isabelle

**Article 5 : Modalités de vote**

Les membres ont été élus au scrutin public à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément aux dispositions légales.

**Article 6 : Durée du mandat**

Les membres de la Commission sont élus pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante.

**Article 7 : Exécution**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

<b>Nombre de voix pour</b>	15	<b>Abstentions</b>	
<b>Nombre de voix contre</b>		<b>Ne prend pas part au vote</b>	

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Henri COUVÉ  
Président de séance

